



Etablissements publics
pour l'intégration

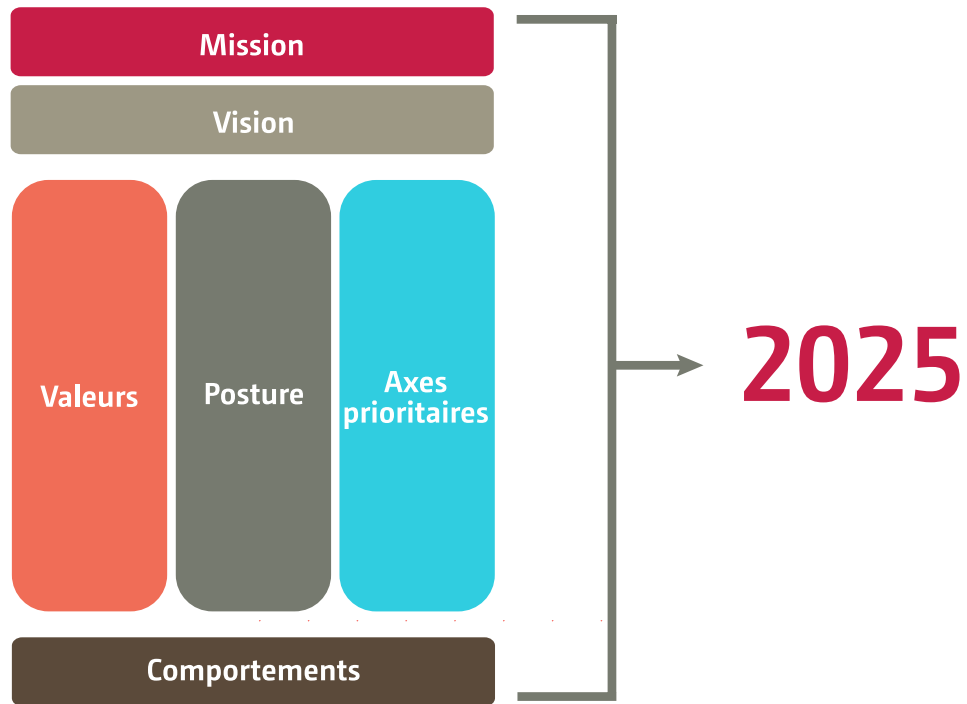
VISION 2025



Une vision partagée au service des personnes en situation de handicap
et en difficulté d'insertion professionnelle, pour une mission d'intégration de service
public exemplaire, dans une société où la notion de handicap évolue.

« Si vous voulez construire
un bateau, ne vous contentez pas
de réunir des hommes, du bois
et du fer, mais parlez-leur des mers
que le navire sillonnera jusqu'à
les en faire rêver... »

Antoine de St-Exupéry



La démarche

Afin de construire la vision 2025 de l'institution dans une démarche collaborative, il nous a paru essentiel d'engager une consultation auprès de tous les acteurs et actrices de l'institution de façon à définir une vision commune, partagée et motivante.

La mission décrit notre raison d'être, ce pour quoi nous existons en tant qu'institution.

La vision donne une direction sur un horizon fixé à 2025. Elle s'inscrit dans un processus d'amélioration qui vise à poursuivre le travail effectué en donnant un maximum de sens à nos actions.

Les valeurs sont les repères communs, des fondamentaux qui dictent nos comportements.

La posture décrit les aptitudes institutionnelles à promouvoir, ainsi que notre positionnement.

Les axes prioritaires indiquent les cibles de nos actions.

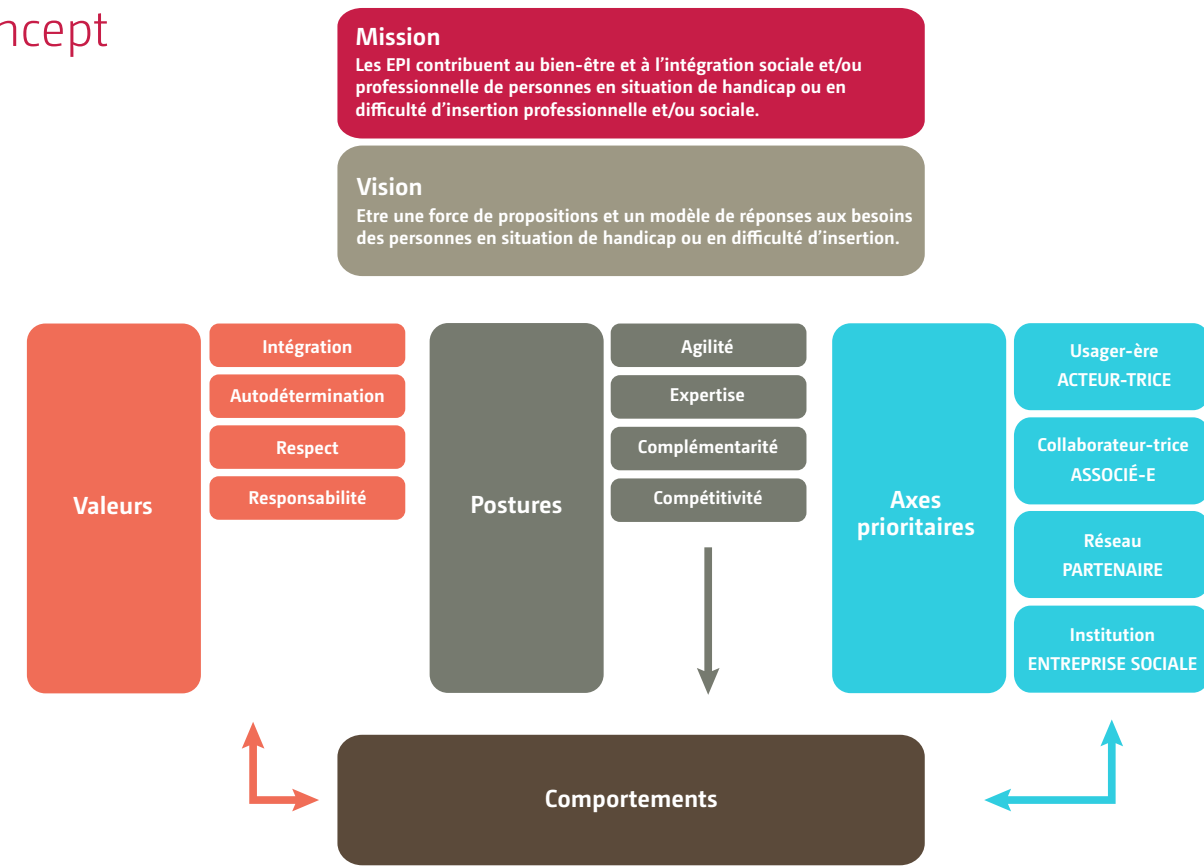
Les comportements associés aux valeurs incarnent la vision sur les quatre axes prioritaires, au travers de nos actions quotidiennes.

Vision partagée

Sur la base d'une première version élaborée par le Comité de direction, toutes les personnes concernées ont successivement pu prendre part à des groupes de réflexion autour du projet «Vision 2025»: le Conseil d'administration, les cadres, les collaboratrices, les collaborateurs, les collaboratrices en emploi adapté, les collaborateurs en emploi adapté, les résidentes et les résidents avec des troubles psychiques ou d'alcool-dépendance, ainsi que, les résidentes et résidents avec une déficience intellectuelle ont participé à des réunions de présentation du projet lors desquelles chacun-e a eu la possibilité de s'exprimer et d'enrichir la réflexion.



Le concept



Notre mission

Les EPI contribuent au bien-être et à l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale.

Cette formulation respecte la mission qui nous a été confiée à la création des EPI en 2008 par l'Etat de Genève. Elle est inscrite dans la loi (K 136, art 29) :

«Les EPI ont pour but l'intégration et la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, l'augmentation de leur autonomie et l'amélioration de leurs conditions de vie en tenant compte de leurs besoins particuliers.»





Notre vision 2025

«Etre une force de propositions et un modèle de réponses aux besoins des personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion.»

Notre vision est une proposition dynamique qui exprime une volonté. Elle est porteuse d'ambition.

Sa formulation témoigne du fort engagement des EPI de s'adapter quantitativement et qualitativement aux évolutions prévisibles de ces prochaines années dans les domaines du handicap et de la réinsertion professionnelle.



Nos valeurs

Quatre valeurs constituent le socle des EPI.

- **L'INTÉGRATION**
- **L'AUTODÉTERMINATION**
- **LE RESPECT**
- **LA RESPONSABILITÉ**

Ces valeurs induisent de la conscience et de la vigilance afin d'être respectées et appliquées dans toutes nos pratiques quotidiennes, nos décisions et nos comportements.

L'intégration

En s'inspirant de la définition du dictionnaire suisse de l'action sociale, les EPI définissent l'intégration d'un groupe ou d'une société comme un mécanisme qui se déroule avec succès si ses membres ont acquis une relative conscience commune, en se mettant en interaction les uns avec les autres et en ayant des buts communs. C'est un processus complexe qui permet le développement d'une certaine cohésion sociale.

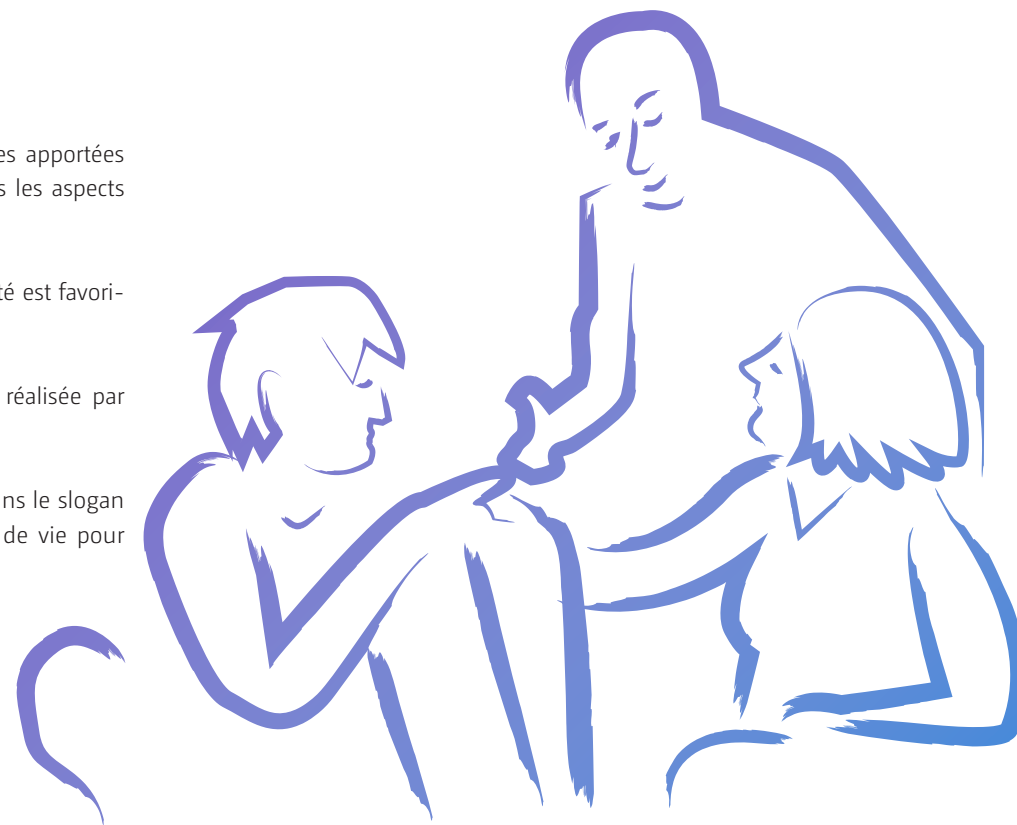
En ce sens, l'intégration se réfère à l'intégration sociale et professionnelle de tous les usager-ères, ainsi que de tous les collaborateur-trices des EPI, quels que soient leurs parcours et leurs profils. Les diverses prestations proposées par l'institution s'inscrivent dans un large périmètre où chaque usager-ère peut trouver sa place, quel que soit son degré d'autonomie.

La volonté d'intégration se reflète dans les réponses apportées par les EPI à chaque besoin individuel et pour tous les aspects de la vie de la personne.

L'intégration de collaborateur-trices en emploi adapté est favorisée et réalisée dans tous les services.

L'intégration des nouveaux collaborateur-trices est réalisée par des journées d'accueil et des parrainages.

La mission d'intégration est également résumée dans le slogan de l'institution «Une place pour chacun»: un lieu de vie pour chacun-e et une place de travail pour chacun-e.



La valeur d'intégration est par exemple associée aux comportements clés suivants:

■ Mise en pratique

Je privilégie et actionne tous les moyens d'intégration que la société et l'institution mettent à ma disposition.

■ Principe de production du handicap (PPH)

Je questionne les pratiques et les attitudes personnelles et collectives dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

■ Vie et travail

Je promeus l'intégration professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap à l'interne et à l'externe des EPI.

■ Transversalité

Je participe à la transversalité en favorisant les échanges entre les personnes.

■ Valorisation

Je reconnais les compétences de chacun-e et encourage leur développement.

■ Accueil

J'accompagne les nouveaux collaborateur-trices et les nouveaux usager-ères afin de favoriser leur intégration dans l'institution.

INTÉGRATION

INTÉGRATION INTÉGRATION INTÉGRATION INTÉGRATION INTÉGRATION
INTÉGRATION INTÉGRATION INTÉGRATION INTÉGRATION INTÉGRATION

L'autodétermination

L'autodétermination est un des principes directeurs de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), entrée en vigueur en Suisse le 15 mai 2014.

Il y est notamment inscrit que «les personnes handicapées devraient avoir la possibilité de participer activement aux processus de prise de décisions concernant les politiques et programmes, en particulier ceux qui les concernent directement.» Cette notion est fondamentale pour les EPI. Notre approche part des demandes de l'usager-ère, de ses besoins et de ses choix.

Dans toutes nos offres d'accompagnement, nous cherchons à offrir la ou les solutions qui prennent en compte l'autodétermination de la personne, ses motivations, ses demandes, ses capacités et ses limites.

La valeur d'autodétermination concerne toutes les personnes. Elle suppose que chacun-e est au centre des décisions qui le-la concernent.

L'autodétermination implique que la personne puisse exprimer ses besoins, ses envies, ses demandes, ainsi que ses avis et opinions. Cette valeur impose à l'institution de tout mettre en œuvre pour que la personne puisse faire des choix.

La valeur d'autodétermination suppose de:

- Donner la parole
- Entendre les avis et les demandes
- Associer la personne à la mise en œuvre des projets qui la concernent
- Développer et diversifier les situations et les formes d'expression permettant à chaque personne de faire part de son avis et ses souhaits dans un processus permanent
- Consulter les personnes ne pouvant s'exprimer verbalement en continuant de développer des supports d'expression non verbale diversifiés.

Elle est par exemple associée aux comportements clés suivants:

■ Participation

J'inclus chaque personne dans les processus décisionnels qui la concernent.

■ Expression

Je développe et diversifie les situations et les formes d'expression pour que chacun-e puisse faire part de son avis et de ses souhaits dans un processus permanent.

■ Proactivité

Je suis un-e acteur-trice de l'institution qui contribue à son évolution et à son bon fonctionnement.

■ Droit à l'information

Je facilite l'accès aux informations institutionnelles pour toute personne en lien avec l'institution.

AUTODÉTERMINATION





Le respect

Chaque personne a un devoir de respect envers les autres et un droit au respect de la part d'autrui, quels que soient son origine, sa culture, sa religion, son milieu social, son rang hiérarchique, son orientation sexuelle, sa formation ou son handicap.

Le respect se traduit par la capacité de chacun-e à établir, au-delà de la simple politesse, des liens professionnels fondés sur la considération et des relations empreintes d'empathie, de bienveillance et de confiance.

Cette valeur du «savoir-vivre ensemble» prend donc tout son sens aux EPI où la diversité des personnes est particulièrement manifeste.

Il est essentiel que tous les usager-ères et collaborateur-trices se côtoient en bonne intelligence et se respectent mutuellement, en tout temps et en tous lieux, dans leurs différences.

La valeur de respect est par exemple associée aux comportements clés suivants:

- **Droit à la différence**

J'accorde la même considération à tous mes interlocuteurs, en prenant en compte leurs capacités, leurs expériences et leurs besoins.

- **Exemplarité**

Je suis exemplaire dans mes comportements et mes attitudes.

- **Cadre de travail et lieux de vie**

Je prends connaissance de toutes les règles en vigueur dans l'institution et je les applique.

- **Bienveillance**

Je fais preuve d'écoute, de compréhension et de disponibilité.

La responsabilité

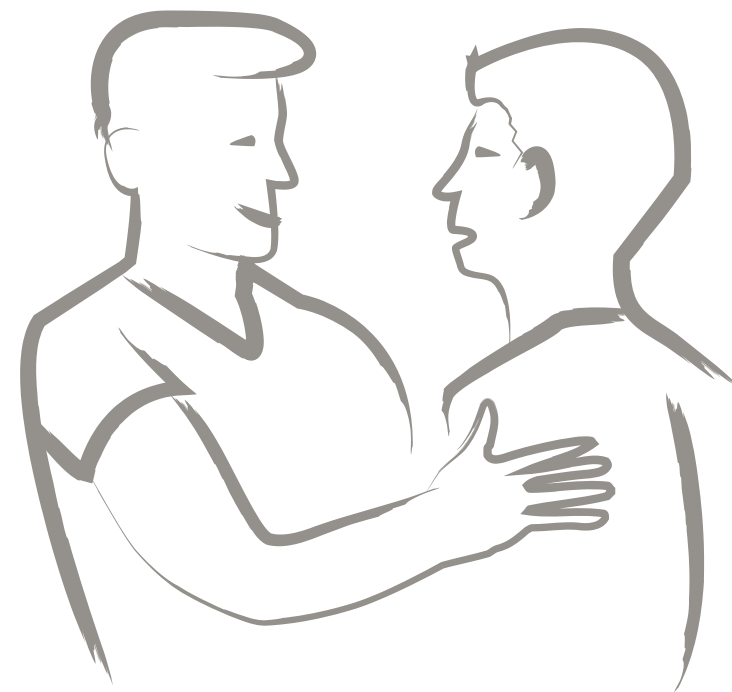
La valeur de responsabilité s'adresse aux collaborateur-trices, aux collaborateur-trices en emploi adapté, aux cadres, à la direction des EPI et à son Conseil d'administration. Elle s'applique également aux usager-ères et aux résident-es, dans la mesure de leur potentialité.

Elle indique que chacun-e est responsable de ses actes et de ses choix. Tout en admettant le droit à l'erreur pour chacun-e et en tout temps.

Au niveau des collaborateur-trices et des directions de services, elle suppose également que chacun-e contribue à garantir la qualité des prestations dans tous les domaines d'activités proposés par l'institution et à assurer leur pérennité au travers de budgets et de comptes équilibrés.

La réciprocité des responsabilités induit une notion de confiance qui est essentielle dans cette approche.

Nos actions encouragent une même posture de responsabilité de la part de nos différents partenaires.



La valeur de responsabilité est par exemple associée aux comportements clés suivants:

- **Contexte**
J'engage ma responsabilité dans toutes les actions que j'entreprends en lien avec mon travail et l'institution.
- **Communication**
Je garantis une information objective, fiable et factuelle, sans ambiguïté.
- **Cadre de travail**
Je garantis une utilisation responsable des moyens mis à ma disposition pour accomplir mon travail.
- **Attitude**
J'assume les conséquences de mes actions en développant une posture apprenante et orientée solutions.
- **Développement durable**
Je contribue à promouvoir un monde équitable, dans le respect de l'environnement.

RESPONSABILITÉ RESPONSABILITÉ RESPONSABILITÉ RESPONSABILITÉ
RESPONSABILITÉ RESPONSABILITÉ RESPONSABILITÉ RESPONSABILITÉ



Notre posture

La Vision 2025 est évolutive. Elle s'articule autour de quatre aptitudes à promouvoir au sein de l'institution.

- **Agilité**
- **Expertise**
- **Complémentarité**
- **Compétitivité**

L'agilité concerne la nécessité de pouvoir s'adapter avec souplesse pour offrir un modèle de réponses modulées selon le contexte légal, les besoins des usager-ères, les requêtes de l'Etat de Genève, les exigences des mandant-es et les demandes des client-es. Ceci implique une souplesse organisationnelle dans l'attribution des ressources, ainsi que la capacité à pouvoir accommoder des réponses plurielles et évolutives pour faire face à toutes les situations.

L'expertise se réfère au professionnalisme et à la qualité des prestations proposées par les EPI. Les solutions d'accompagnement des personnes proposées dans les domaines du handicap (déficience intellectuelle et troubles psychiques) ainsi que dans le domaine de la réadaptation professionnelle tendent à l'excellence. Elles sont mises en œuvre par des professionnel-les qualifié-es. Pour s'assurer que la qualité est maintenue à un niveau optimal, les prestations et les produits sont soumis à des évaluations régulières.

La complémentarité affirme le positionnement global adopté par les EPI. En tant qu'établissement public autonome, les EPI cherchent et proposent des solutions pour toutes les parties prenantes. Ils s'inscrivent dans la complémentarité des partenariats, agissent en étroite coordination avec les autres prestataires des domaines concernés et cherchent à développer des synergies.

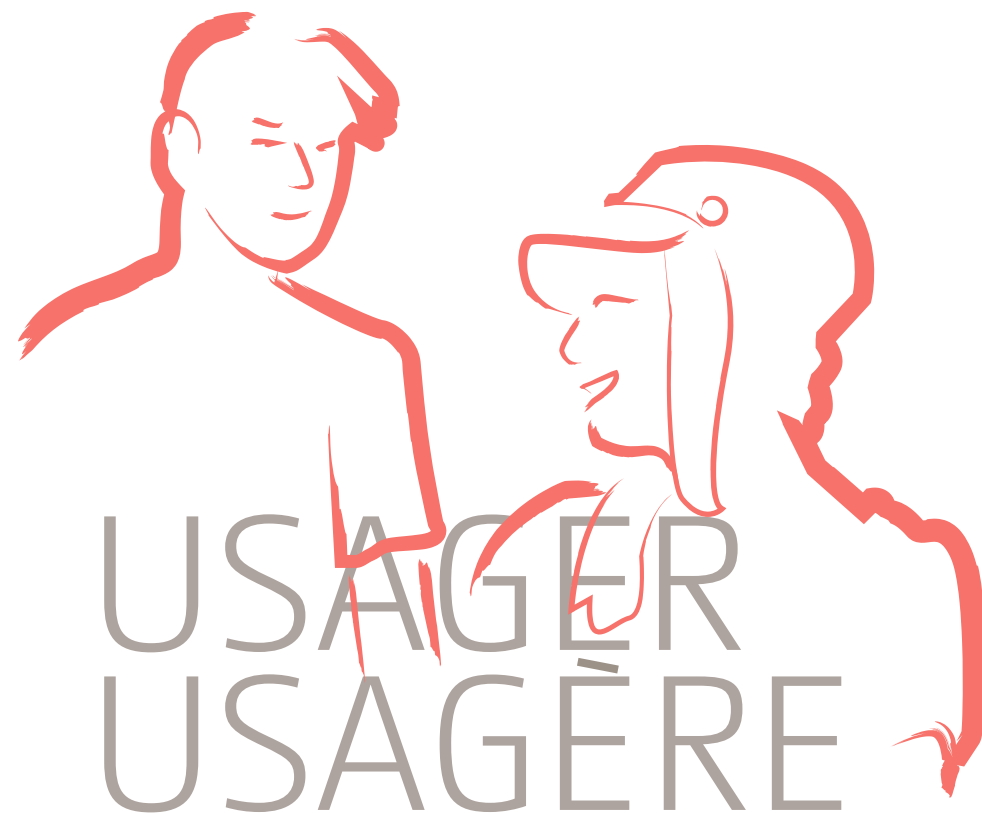
La compétitivité indique le positionnement de l'institution sur le marché local en tant qu'entreprise sociale. Les EPI développent des prestations et des produits qui répondent aux attentes du marché en termes de qualité et de prix. Ils s'adaptent à l'incertitude et aux difficultés du contexte économique. En tous les cas, l'objectif d'intégration doit toujours primer sur les questions en lien avec le rendement ou le profit. De ce fait, la notion économique doit être considérée comme un moyen et non comme une finalité pour toutes les prestations et produits de l'institution.



Déploiement dynamique de la vision sur 4 axes prioritaires

Pour se déployer concrètement autour d'objectifs et de projets, la vision 2025 est articulée sur quatre axes prioritaires de façon à ce que toutes les personnes concernées par les EPI participent de façon dynamique à son évolution:

- **L'utilisateur – ACTEUR, l'utilisatrice – ACTRICE**
- **Le collaborateur – ASSOCIÉ, la collaboratrice – ASSOCIÉE**
- **Le réseau – PARTENAIRE**
- **L'institution – ENTREPRISE SOCIALE**



ACTEUR ACTRICE

ACTEUR ACTEUR ACTRICE ACTEUR ACTEUR ACTEUR ACTRICE ACTEUR ACTEUR ACTEUR
ACTEUR ACTEUR ACTRICE ACTEUR ACTEUR ACTRICE ACTEUR ACTEUR ACTEUR ACTRICE

L'usager - ACTEUR L'usagère - ACTRICE

Les EPI ont la particularité d'offrir des prestations quantitatives et qualitatives en adéquation avec les besoins spécifiques de quatre publics différents:

- La résidente ou le résident (avec déficience intellectuelle, troubles psychiques ou alcool-dépendance) vit dans une résidence des EPI.
- La collaboratrice en emploi adapté ou le collaborateur en emploi adapté travaille dans les ateliers adaptés des EPI. Elle ou il peut être résident-e des EPI ou résider à l'extérieur (privé ou autre institution).
- La ou le stagiaire (adulte, jeune) est au bénéfice d'une mesure de réadaptation ou de réinsertion professionnelle (évaluation, orientation, formation) sur mandat de l'AI, l'OCE ou de l'Hospice général.
- L'usager ou l'usagère vit en dehors de l'institution. Elle ou il fréquente les centres de jour des EPI ou bénéficie des prestations de l'accompagnement à domicile.

Nous sommes à l'écoute de la personne, de ses besoins, ses demandes et ses choix dans tous les services/secteurs de l'institution. Nous mettons en place des structures qui permettent à chacun-e d'exprimer ses demandes de façon à ce qu'elles soient prises en compte.

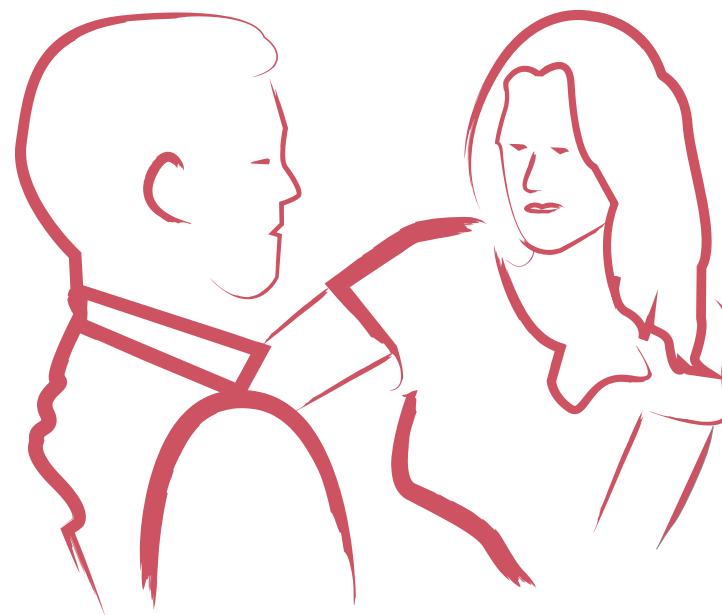
Les usager-ères sont associé-es à nos actions. Elles ou ils participent aux décisions les concernant. Le projet individuel de l'usager-ère est envisagé avec elle ou lui, de façon longitudinale.

Les échanges avec les usager-ères nous amènent à faire évoluer nos concepts, nos postures professionnelles et nos structures.

ASSOCIÉ-ASSOCIÉE

COLLABORATEUR COLLABORATRICE

SOCIÉ ASSOCIÉ ASSOCIÉE ASSOCIÉ ASSOCIÉE ASSOCIÉ ASSOCIÉE ASSOCIÉ ASSOCIÉE
OCIÉE ASSOCIÉE ASSOCIÉ ASSOCIÉE ASSOCIÉ ASSOCIÉ ASSOCIÉE ASSOCIÉ ASSOCIÉE



Le collaborateur - ASSOCIÉ La collaboratrice - ASSOCIÉE

Les principes de management sont basés sur la confiance, la délégation, le droit à l'erreur et la conduite par objectifs.

La culture d'entreprise instaurée aux EPI et le climat managérial favorisent les échanges, la participation, la collaboration et la créativité.

La collaboratrice et le collaborateur des EPI participe aux développements et aux réflexions, quels que soient son statut et sa fonction.

Elle ou il s'implique dans les projets en collaborant avec tous les services de l'institution.

Elle ou il est encouragé à prendre des initiatives dans un environnement managérial qui le-la responsabilise.

Elle ou il formule des propositions de manière constructive et positive.

Elle ou il développe des compétences en adéquation avec les besoins de l'institution et suit des formations continues en fonction de leurs évolutions.



PARTENAIRE RÉSEAU

Le réseau - PARTENAIRE

L'institution contribue au partage d'informations et à l'échange de bonnes pratiques avec tous ses partenaires.

Notre positionnement, en tant qu'établissement public autonome, s'inscrit dans la vision cantonale à court, moyen et long terme. Nous sommes un partenaire actif et réactif de l'Etat de Genève.

Nous instaurons des partenariats non concurrentiels et complémentaires avec les autres établissements et institutions du canton. Nous veillons à ce que nos développements n'entrent pas en concurrence avec des projets élaborés par nos partenaires.

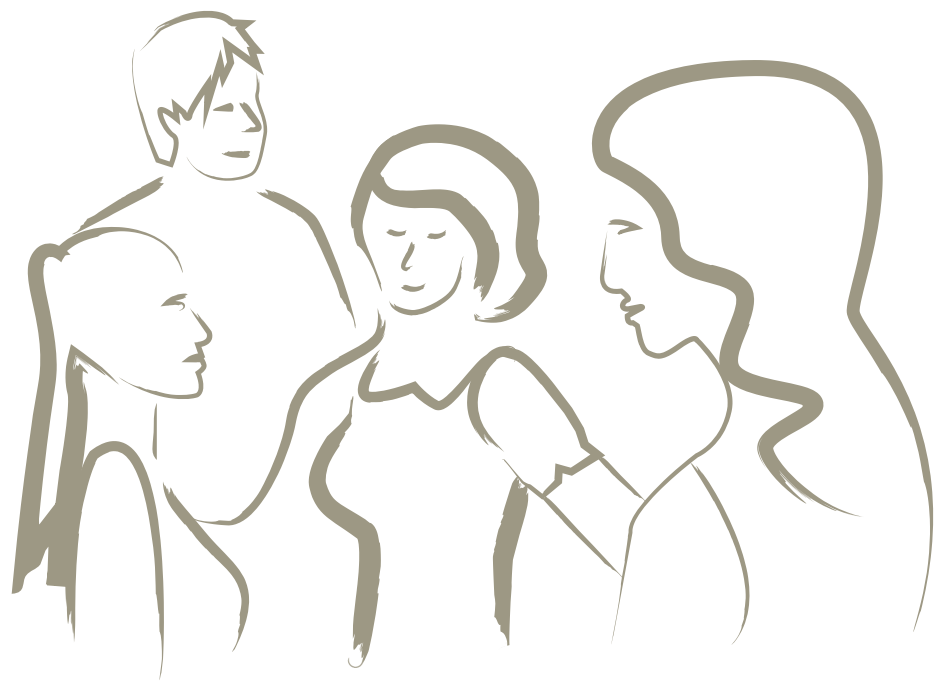
Nous développons des synergies avec tous les réseaux concernés par nos champs d'activités, en particulier le réseau médical, paramédical, social et de formation.

Nous adoptons une posture de partenaire associé et complémentaire avec les familles, les proches, les répondantes légales, les répondants légaux et les associations.

Nous collaborons avec les partenaires sociaux et les associations à nos décisions.

Nous collaborons également avec des donateur-trices et des fondations pour financer nos investissements.

Reconnue pour la qualité de ses prestations et appréciée par les entreprises, les collectivités publiques et les habitant-es du canton, l'institution est garante d'une gestion respectueuse et bienveillante.



ENTREPRISE SOCIALE

INSTITUTION

LE ENTREPRISE SOCIALE ENTREPRISE SOCIALE ENTREPRISE SOCIALE
LE ENTREPRISE SOCIALE ENTREPRISE SOCIALE ENTREPRISE SOCIALE

L'institution ENTREPRISE SOCIALE

A l'orée 2025, la responsabilité des EPI consiste à développer des prestations socio-éducatives et socioprofessionnelles permettant de répondre à des besoins non encore couverts par les institutions publiques et privées.

Positionnés en tant qu'entreprise sociale complémentaire et compétitive, les EPI génèrent de l'attractivité pour l'Etat de Genève (création de places), pour les usager-ères (diversité des prestations), pour les entreprises (adaptabilité de l'offre) et pour les collaborateur-trices (innovation, responsabilité, agilité et formations). Ils adaptent leurs prestations à l'évolution des différents profils des usager-ères et aux besoins des client-es (entreprises ou particuliers).

Ils déploient des ponts d'intégration pour les usager-ères avec peu ou très peu d'autonomie.

Ils développent les emplois adaptés en alliant constamment la possibilité d'intégration à la maîtrise des coûts. Ils favorisent la création d'emplois adaptés dans les services de support et conçoivent des passerelles avec les milieux économiques.

Pour rester efficaces, performants et pour développer leurs expertises, les EPI adoptent une posture dite « apprenante » qui favorise l'innovation, le partage des expériences et des bonnes pratiques.

Les EPI renforcent leur attractivité sur le marché de l'emploi grâce à leur réputation, leur vision et leurs valeurs. Ils mettent en œuvre une gestion respectueuse et bienveillante.

Attentifs au développement durable, les EPI s'engagent dans des projets et des développements qui visent à préserver les ressources naturelles et à promouvoir une organisation et une consommation responsables.

Les EPI en bref

1508 collaborateur-trices dont,
476 collaborateur-trices en emploi adapté
40 métiers pratiqués dans les ateliers
407 places en résidence et/ou appartement
115 places en centre de jour
92 personnes suivies à domicile
...Et plus de 1200 personnes/an en réinsertion professionnelle

Les certifications



Propriétaire engagé 2024



Conception, réalisation et impression: EPI - Atelier arts graphiques - MAJ Juin 2024 - Photos © EPI et Adobe Stock

Avec le soutien de



POST TENEBRAS LUX